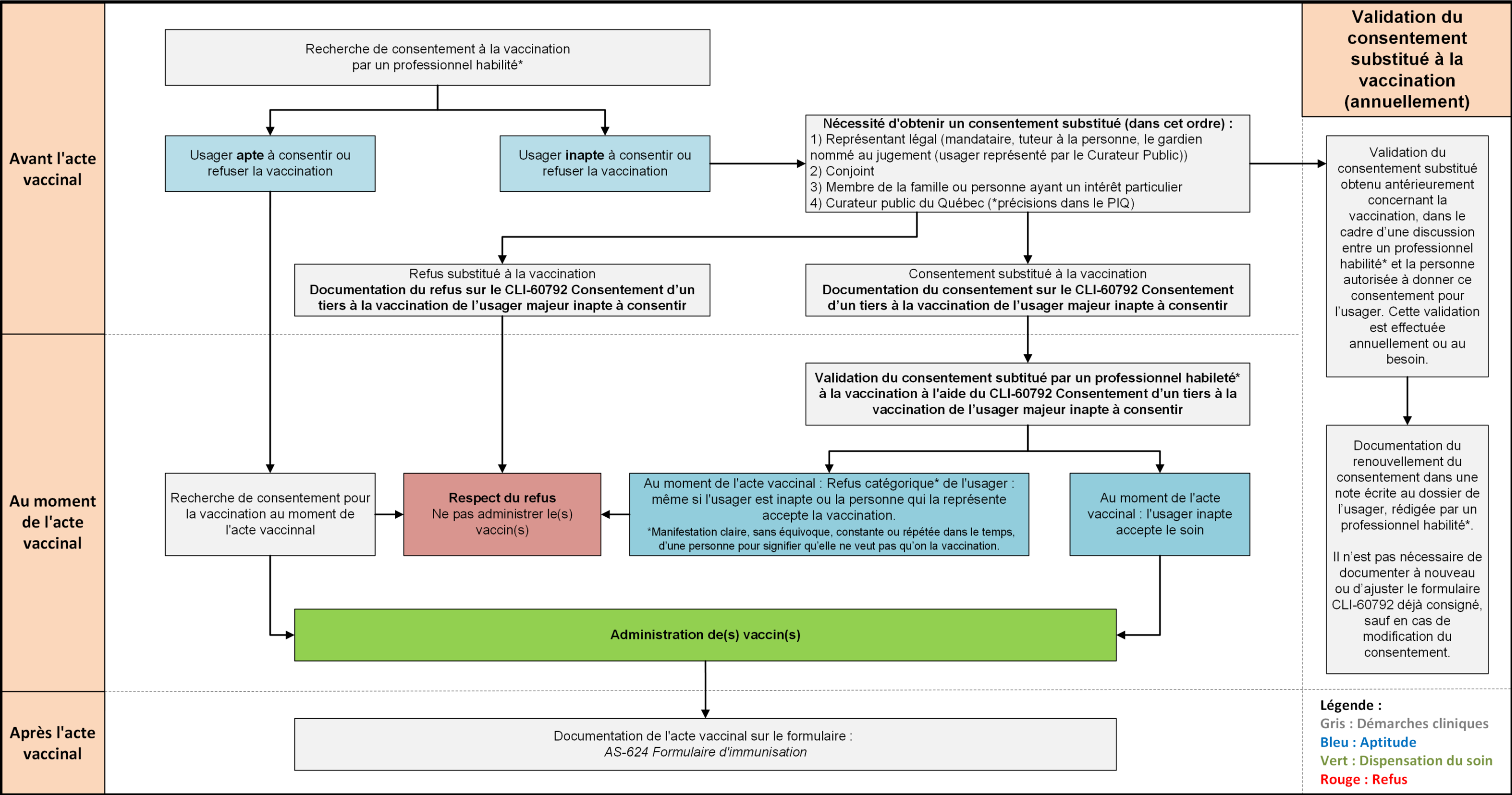




Pour davantage d'information : consulter la politique POL-10251 Consentement aux soins et aux services

*Professionnels habilités : médecin, sage-femme, infirmière, inhalothérapeute et pharmacien.

Références : Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. (2024, 24 septembre). Programme d'immunisation du Québec. Responsabilités professionnelles et légales : Consentement à la vaccination.			
Documents associés :	Politique clinique POL-10251 : Consentement aux soins et aux services. Santé et Services sociaux du Québec. (2025-mars). Formulaire d'immunisation normalisé. AS-624.	Entrée en vigueur :	2025-08-19
Rédigé par : Dave Métras, conseiller en soins infirmiers, volet DSHAPPA	Approuvé par : Marie-Eve Sévigny, directrice des soins infirmiers	Révision :	
PRC-DSIEU-10019 (2025-08)	Direction émettrice : Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire		